



Je ne veux pas payer les frais supplémentaire facture de téléphone

Par **yangy**, le **23/08/2012** à **23:47**

Je demeure au Québec.

J'ai reçu mon compte BELL téléphone du mois de juillet.

Surprise! Chaque mois, il m'en coûte +ou- 55.00\$ pour mes frais réguliers du mois. Celui-ci est de 154.35\$ Lorsque je regarde les différents frais, je constate de nouveaux frais avec un fournisseur autre que Bell. J'ai 17 appels au service 900 Allopass. (17 appels à 5\$ donne un total de 85\$ + les taxes du Québec.) J'ai fait des recherches dans ma maison et la coupable de ces appels est ma fille de 11 ans. J'ai appelé chez Bell et ils m'informent que ce ne sont pas leurs services, que ce sont des ententes avec d'autres fournisseurs et que si je décide de ne pas payer les fournisseurs feront des recherches et me feront payer et les frais des appels et les frais de recherche.

Y a-t-il quelque chose à faire? Comme les appels ont été réalisés par une petite fille de 11 ans qui ne savait pas réellement ce qu'elle faisait, suis-je vraiment obligée de payer?

Merci!

Par **Defenseur**, le **24/08/2012** à **00:05**

Bonjour,

En France oui, il y a une jurisprudence sur le fait que les PTT (Orange ce jour), avait délibérément laisser la communication ouverte sur un appel qu'avait effectué leur enfant alors qu'il ne pouvait y avoir de communication car les parents étaient absents. A vous de voir si dans votre pays il s'est passé la même chose. C'est pourquoi les communications sont coupées systématiquement au bout d'une heure (communication normale) ou au bout de 20 min lors de numéros surtaxés.

A ce jour, les codes de sécurités parentales ne mettent aucunement en cause les parents s'ils ne les utilisent pas...